

### Traité sur la stabilité, la coopération et la gouvernance, Fonds européen de stabilité financière et Mécanisme européen de stabilité : les réponses à la crise

Dans l'urgence et face à la crise de 2008, l'Union européenne a élaboré un certain nombre de mécanismes devant servir à assurer une plus grande stabilité et solidarité entre les États membres.

#### ➤ **Petits rappels des critères de convergence**

- obligatoires pour intégrer la zone euro... mais que l'on doit continuer à respecter une fois dans la zone euro (*ce qui n'a pas été fait dès 2003 par...la France et l'Allemagne !*)
- ces critères ont été fixés en 1992 par le Traité de Maastricht et précisés en 1997 par le Pacte de stabilité et de croissance
- le déficit ne doit pas dépasser 3% du PIB
- la dette publique ne doit pas dépasser 60% du PIB

#### ➤ **TSCG : Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance**

- signé le 2 mars 2012 ; entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013
- l'objectif principal du TSCG est d'instaurer de la discipline et de la rigueur budgétaire
- la « **règle d'or** » : elle introduit, dans la constitution, le principe d'équilibre budgétaire, ce qui le rend contraignant (*la France n'a toutefois pas inscrit ce terme dans la constitution, faute de quorum du Congrès, il faut 3/5, mais cela revient à peu près au même*)
- L'objectif à atteindre se fait par l'intermédiaire d'un programme et de seuils intermédiaires
- la mise en place de sanctions de la part de la Cour de Justice de l'UE en cas de déficits excessifs
- la mise en place d'une majorité inversée pour voter les sanctions (elles deviennent automatiques, sauf si une majorité d'États s'y oppose)
- introduction d'une différenciation entre le déficit structurel (qui ne doit pas dépasser 0,5%) et le déficit conjoncturel, qui lui est la conséquence directe du contexte économique international
- **Six Pack** : mesures prises en novembre 2011 pour renforcer le Pacte de stabilité
- c'est aux États seuls de définir leurs politiques budgétaires et les moyens d'atteindre les objectifs fixés par le TSCG

#### ➤ **Semestre européen**

- vise à coordonner les politiques économiques et budgétaires des États membres
- mise en place à partir de 2011
- **3 axes** : prévention des déséquilibres ; assainissement des finances publiques ; mise en place de réformes structurelles
- les États soumettent leur programme d'action, qui sont évalués par la Commission européenne ; laquelle peut faire des recommandations ; les États doivent tenir compte de ces recommandations pour élaborer leurs budgets nationaux



### ➤ ***Le Fonds européen de stabilité financière – FESF***

- crée en mai 2010 ; opérationnel en août 2010 ; remplacé progressivement depuis par le MES
- a été créé pour faciliter le rachat de la dette souveraine des États membres et contracter ou couvrir des emprunts au nom des États
- mais ne dispose pas de fonds propres, seulement de la garantie des États membres : tout déclenchement de l'aide du FESF nécessite un vote d'approbation de chacun des États membres, ceux-ci se portant garants sur leur propre budget national
- sa capacité d'intervention a été fixée à 1.000 milliards d'€
- sa dotation s'est avérée insuffisante en cas de besoins simultanés de plusieurs pays et en cas de besoin d'un pays moyen ou grand
- fonctionne tant que tous les emprunts contractés sous sa garantie n'ont pas été remboursés

### ➤ ***Mécanisme européen de stabilisation - MES***

- ✚ un mécanisme d'assistance financière, entré en vigueur en 2013, pour pérenniser le système de soutien aux États membres surendettés
- ✚ la Commission européenne peut lever directement des fonds sur les marchés ; cet appel de fonds étant garanti par le budget européen (d'où l'importance de la note AA+ attribuée à l'UE)
- ✚ l'accès à ce mécanisme est conditionné à l'adoption, par les pays bénéficiaires, d'un programme drastique d'ajustement de la dette souveraine (*troïka Commission, BCE, FMI*)

Le MES est donc plus performant que le FESF. Il contourne un peu, habilement, l'impossibilité pour la BCE d'acheter directement de la dette des États, à l'instar de la FED américaine. C'est pour l'instant l'échelon le plus abouti de la solidarité et de la mutualisation dans le remboursement des dettes, à des taux plus acceptables pour les États les plus fragiles (Grèce).

Ce dispositif a été conforté par l'excellent pilotage fin et « *non conventionnel* » de Mario DRAGHI, le président de la BCE, qui a injecté massivement (1000 milliards d'€) des prêts aux banques à taux très bas ou nuls. Et ce pari a été gagné fin 2012, les spéculateurs ayant enfin compris que l'on n'abandonnerait jamais un membre de la zone euro et que l'euro serait défendu coûte que coûte.

La crise financière s'est estompée, les taux d'intérêt ont baissé et les États fragiles (Irlande, Espagne, Portugal) redeviennent autonomes auprès des marchés financiers mondiaux, pour leurs emprunts, à des taux désormais raisonnables.

L'union bancaire (*cf. une autre fiche*) parachèvera le dispositif afin de fluidifier davantage le crédit aux particuliers, collectivités et entreprises.

**Les évolutions à souhaiter** : un vrai Trésor européen, à l'instar du Trésor américain, en lien avec une banque centrale pouvant racheter directement de la dette (*donc faire marcher la planche à billets....modérément*). En bref, il manque toujours un État pour l'euro, donc un système fédéral !

Lyon, le 24 janvier 2014